

# L'Agglomération du Choletais a mis le cap à l'est

**1 2 3** Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, le territoire s'étend jusqu'à la région de Vihiers. Il a doublé sa superficie et sa population dépasse désormais les 100 000 habitants.

Pourquoi ? Comment ?

## Quel est désormais le périmètre de l'agglomération du Choletais ?

La CAC est morte, vive l'Agglomération du Choletais ! Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, la communauté d'agglomération a officiellement changé de nom mais surtout de périmètre.

Elle a fusionné avec la communauté de communes du Bocage pour créer une nouvelle entité à laquelle s'intègre le Vihierois (qui n'est plus une communauté de communes depuis un an). Celui-ci se compose de cinq petites communes et d'une commune nouvelle, Lys-Haut-Layon, constituée autour de Vihiers (voir notre carte).

## Combien d'habitants regroupe-t-elle ?

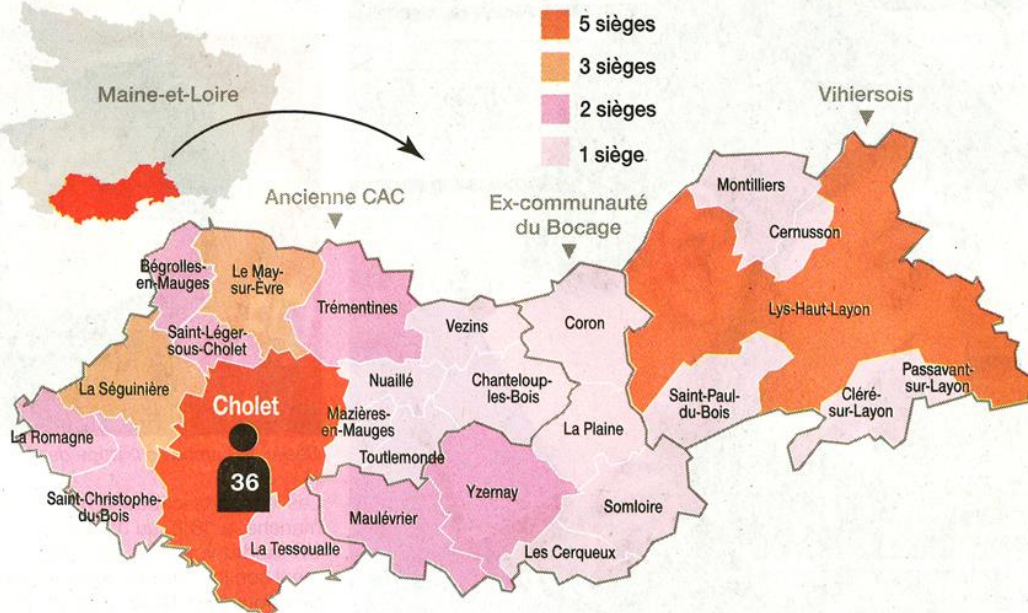
Environ 105 000 personnes. Mais si sa superficie fait plus que doubler (de 348 à 755 km<sup>2</sup>), la hausse de population est plus modeste, de l'ordre de 20 000 habitants. La densité est nettement plus forte à l'ouest du territoire. A commencer, bien sûr, par Cholet, qui concentre plus de la moitié de la population.

## Comment est-on arrivé à ce nouvel ensemble ?

Bien du chemin a été parcouru depuis la communauté de communes du Pays de Cholet, créée en 1994.

La première communauté d'agglomération remonte à 2001. Elle s'élargit progressivement. Quant à la fusion avec le Bocage, elle aurait dû intervenir plus tôt. Elle était notamment prévue par le préfet au 1<sup>er</sup> janvier 2014. Mais le conflit autour de l'intégration de Bégrolles avait alors

## Répartition des 77 sièges de l'Agglomération du Choletais



54 élus siégeaient au sein de l'ancien conseil de la communauté d'agglomération du Choletais. Leur nombre, indexé sur la population de chaque commune, va connaître un bond. La première réunion, prévue mardi 10 janvier, permettra notamment l'élection du président et des vice-présidents.

conduit Gilles Bourdoleix à figer le processus. C'est désormais de l'histoire ancienne.

Pour le Vihierois, l'approche est beaucoup plus récente. Une partie de ce territoire envisageait un rapprochement avec les Mauges l'an dernier, avorté de par son incapacité à parler d'une même voix. Un choix finalement plutôt cohérent en termes de bassin de vie. Même si certains, tout à l'est, peuvent se sentir loin de Cholet.

Le bassin de vie, c'est aussi ce qui

aurait pu conduire la région de Saint-Macaire à rejoindre l'agglomération. Un rapprochement qui, plaçant Cholet au centre, aurait eu du sens. Mais ce territoire a fait un autre choix, original, avec les autres communes nouvelles des Mauges, en créant une vaste et inédite collectivité rurale.

## Pourquoi ce regroupement clarifie-t-il les choses ?

D'abord parce qu'il s'accompagne d'un redécoupage de l'arrondissement de Cholet. Le Vihierois, aupa-

ravant rattaché à Saumur, en fait désormais partie. Plus clair pour un secteur souvent tiraillé entre deux pôles.

Ensuite parce que ce même arrondissement de Cholet ne compte plus désormais que deux structures intercommunales : les Mauges et donc le Choletais élargi.

Emeric EVAÏN.

**Demain** : vu du Vihierois, c'est loin Cholet ?

## Ces élus qui ne sont plus élus

En dehors d'une démission, c'est d'habitude les élections qui mettent fin au mandat d'un élu. Il y a cette fois entorse à la règle. Ce que n'ont pas manqué de déplorer les élus de la communauté d'agglomération. Son président, Gilles Bourdoleix, évoquait lors du conseil municipal de novembre « une situation invraisemblable ».

De quoi s'agit-il ? La loi permet que la future assemblée soit composée de 77 membres (voir la répartition sur notre carte). C'est moins que le total d'élus des communautés de communes d'origine, élus pour la première fois au suffrage universel direct en 2014. Leurs conseils municipaux

respectifs ont donc voté pour démissionner ceux qui continueront à siéger.

« En janvier, il y aura trois catégories d'élus, déplorait le maire de Cholet. Des conseillers élus en mars 2014 qui ne pourront plus siéger, je ne sais pas sur quelle base constitutionnelle. Des élus de mars 2014 qui continueront d'être élus. Et des élus qui auront été élus par leurs conseils municipaux en septembre-octobre 2016 et qui rejoindront les autres. »

Il y a deux semaines, les élus siégeant pour la dernière fois au conseil communautaire se sont vu offrir fleurs et bouteilles de vin.

## Au 1<sup>er</sup> janvier, rien n'a changé

### Billet

C'est ça la nouvelle aggro ? A Tigné ou à Nueil-sur-Layon, aux confins de la toute jeune collectivité, on n'a pas perçu beaucoup de changement entre le 31 décembre et le 1<sup>er</sup> janvier. Pas sûr qu'on en voit beaucoup plus dans les mois à venir. Et c'est... normal.

Les élus du Choletais tiennent le même discours que leurs homologues des Mauges il y a tout juste un an : pas question de bouleverser les habitudes des citoyens. Les services restent en place et le principal changement est invisible. Il s'agit de ce lien qui permettra de mener des pro-



Cholet et Vihiers, des destins désormais liés.

jets communs.

C'est ce qui rend cette importante évolution difficile à saisir pour les habitants. Jusqu'à ce que les manifestations concrètes, les réalisations physiques qui viendront avec le temps, puissent en témoigner.



# Ce que la nouvelle agglomération peut changer

1 2 3 **Tourisme, équipements, culture...** Entre projets à mener et coopération à établir, les conséquences de l'élargissement restent en partie à imaginer. Tour d'horizon non-exhaustif.

## Repères

### Un réseau Choletbus jusqu'à Vihiers ?

C'est l'une des prérogatives d'une communauté d'agglomération : organiser son réseau de transport. L'ex-Communauté d'agglomération du Choletais (CAC) l'avait confié à Transports publics du Choletais (TPC), dont les bus desservent Cholet, bien sûr, mais aussi les autres communes.

Iront-ils jusqu'au Vihiersois, tout à l'est ? « C'est un domaine dans lequel nous n'avons pas encore beaucoup avancé », reconnaît Philippe Algoët, maire de Lys-Haut-Layon. Concrètement, il n'y aura cette année « aucune différence avec ce que les utilisateurs connaissent », confirme le maire de Maulévrier, Jean-Pierre Chavassieux. C'est-à-dire des liaisons interurbaines assurées par Anjoubus.

Aux élus, progressivement, de trouver les solutions adaptées à leur territoire tout en longueur. « Pourquoi ne pas imaginer du transport à domicile ? », avance Jean-Pierre Chavassieux.

### Une offre touristique plus diversifiée ?

Le Parc oriental se trouve à Maulévrier. En bonne intelligence, l'office de tourisme du Choletais s'appuie de longue date sur le principal atout du secteur, et en assure la promotion. Désormais, il fera « officiellement » partie du Choletais.

Côté tourisme, on pense à une autre dimension, soulignée par Philippe Algoët : « Le secteur de la viticulture, très développé dans le Vihiersois. »

### Vers une nouvelle piscine à Vihiers

Glisséo permet à tous les écoliers du Choletais de bénéficier d'un cursus d'apprentissage de la natation. Mais il faudra un nouvel équipement pour absorber les enfants du Bocage et du Vihiersois. Et limiter les temps

de déplacement.

C'est logiquement à Vihiers que sera construite la nouvelle piscine. « Le comité de pilotage a commencé à travailler, pour une ouverture espérée en 2020 », détaille Philippe Algoët. Le financement sera assuré en partie par l'agglomération, en partie par la commune de Lys-Haut-Layon.

### De nouvelles économies d'échelle ?

L'union fait la force. L'adage ne se vérifie pas toujours dans les intercommunalités, qui créent une structure et des dépenses supplémentaires. Mais les mutualisations entre la ville de Cholet et l'ex-CAC ont réussi à générer des économies.

L'ouverture au Vihiersois et au Bocage ? Elle devrait au moins profiter à ces derniers. « C'est une vraie chance d'intégrer une structure plus grande, qui nous permet de bénéficier de certains services nécessitant une taille critique », résume Jean-Pierre Chavassieux. Exemple : le traitement des dossiers d'urbanisme, qui n'est plus assuré par l'État.

Autre gros chantier, la fiscalité. Les composantes de la nouvelle collectivité vont devoir tendre vers une harmonisation. Dans le Vihiersois, par exemple, les entreprises n'étaient pas soumise à la taxe transport. Mais elles bénéficieront en revanche désormais de l'expertise du service de développement économique de la collectivité.

### L'assainissement pour tous

C'est du domaine de l'invisible. Et pourtant, cela conditionne le développement des communes : nombre d'habitants, entreprises... Les stations d'épuration, toutes récentes dans l'ex-CAC, sont souvent citées par Gilles Bourdoleix comme exemple de redistribution vers la partie rurale de l'agglomération.

Les nouvelles zones en profiteront également. « Au Bocage, nous aurions pu en financer deux sur le



En plus de Glisséo, bientôt une nouvelle piscine couverte à Vihiers. Le réseau Choletbus devrait s'étendre dans les nouvelles communes de l'agglomération. Le Jardin de verre (ici un concert de The Husbands) pourrait programmer des spectacles décentralisés. Enfin, les vignobles du Vihiersois, un nouvel argument pour développer le tourisme du Choletais.

mandat. Or il en faut quatre », indique Jean-Pierre Chavassieux.

### Une harmonisation culturelle ?

Vihiersois et Bocage ont leur école de musique associative. Des rapprochements sont prévisibles avec le

conservatoire, qui partage déjà des enseignants avec elles. Voir, peut-être, une fusion à terme.

Même chose avec les bibliothèques, qui pourront s'appuyer sur la médiathèque de Cholet. Côté diffusion, l'idée est, selon Philippe Al-



**Le Choletais**  
L'audace pour réussir



goët, de « s'appuyer sur le Jardin de verre pour la programmation de quelques spectacles » dans la région de Vihiers.

Emeric EVAIN.

Gilles Bourdoleix, président de l'ex-Communauté d'agglomération du Choletais, n'a pas répondu à notre demande d'entretien.

## J.-P. Chavassieux président provisoire, G. Bourdoleix candidat

Le premier rendez-vous est fixé au mardi 10 janvier. Ce jour-là, les 77 conseillers communautaires issus des 26 communes de la nouvelle Agglomération du Choletais ont rendez-vous à Cholet, pour leur première séance du conseil.

À l'ordre du jour, notamment, l'élection du nouvel exécutif. À commencer par le président. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, date officielle de création de la nouvelle collectivité, le maire de Maulévrier, Jean-Pierre Chavassieux, assure la fonction.

L'article L.5211-41-3 V du Code général des collectivités territoriales indique en effet que « la présidence de l'établissement issu de la fusion est, à titre transitoire, assurée par le plus âgé des présidents des établissements publics ayant fusionné ».

L'ex-président de la communauté du Bocage est âgé de 59 ans, tandis que Gilles Bourdoleix, qui présidait l'ex-CAC, n'a que 57 ans. Quant au secteur du Vihiersois, il n'était plus constitué en communauté de communes depuis la dissolution, prononcée il y a un an.

Jean-Pierre Chavassieux présidera donc cette séance inaugurale jusqu'à l'élection du nouveau président. Qui devrait être, sans surprise, Gilles Bourdoleix. Le maire de Cholet n'a pas caché qu'il serait candidat. Qu'il ait ou non à faire face à un adversaire, il pourra compter sur le socle des 29 élus de sa majorité choletaise (sur 77 conseillers).

Une prépondérance de Cholet logique, au regard de la population de la ville : un peu plus de la moitié



Jean-Pierre Chavassieux et Gilles Bourdoleix.

de celle de l'agglomération. Mais la nouvelle assemblée, plus fournie que celle de l'ancienne CAC (54 élus), réserve quelques inconnues.

Sa gouvernance devra s'accommoder d'un certain éparpillement. Pro-

pice à l'expression de divergences ? L'avenir le dira. Même si la minorité choletaise elle-même, qui passe de 5 à 7 représentants, refuse d'être considérée comme une opposition au sein de l'agglomération.

## Ordre du jour

La première séance du conseil communautaire, mardi, sera essentiellement consacrée à l'installation de la nouvelle assemblée. Parmi les élections prévues : celles du président, des vice-présidents, des représentants de la collectivité dans divers organismes... Il sera aussi question des indemnités perçues par les élus, ou encore du règlement intérieur.

## 23 élus en plus

Très prosaïquement, la première inconnue de la séance de rentrée sera d'ordre matériel. La salle du conseil va accueillir 23 élus supplémentaires (54 jusque-là). Il avait déjà fallu ajouter tables et chaises dans les rares espaces vides en début de mandat. Cette fois, la trêve des fêtes de fin d'année aura sans doute été mise à profit pour une réorganisation plus poussée.